



Espèces protégées : nature de la protection et conditions de dérogation

Qu'est-ce qu'une espèce protégée ? En quoi consiste la protection ? Quelles sont les conséquences de la présence d'espèces protégées pour un projet ?

Cette séance fait un point réglementaire sur la protection des espèces et sur la procédure de dérogation : conditions à respecter, déroulement de la séquence ERc, instruction des demandes en région Hauts-de-France.

Elle s'adresse préférentiellement aux porteurs de projets d'aménagements divers qui ne sont pas soumis à étude d'impacts ou autorisation environnementale unique (communes, inter-communalités, associations, bailleurs sociaux, etc.).

À consulter en amont : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Protection-des-especes-animales-et-vegetales->

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERc-DREAL-PNB>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Aménagements

Protection
Espèces
Habitats
Dérogation
Instruction

Intervenant(s) :
Isabelle POIRET

DREAL Hauts-de-France, Service Eau et Nature



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE